



LETTRE D'INFORMATION N° 2/2018

Mairie de Norroy le Veneur 22 Grand'Rue 57140 NORROY LE VENEUR

Tél : 03 87 51 34 30 - Fax : 03 87 51 21 87

mail : mairie@norroyleveneueur.fr - site internet : www.norroyleveneueur.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 8 h 30 - 11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 19 h 00

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mars et 9 avril 2018

Compte de gestion 2017

Ce compte est établi par le Receveur (Trésorerie de Montigny les Metz). Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan,

Madame le Maire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Compte Administratif 2017

Madame Roseline KLEIN BELLUCO, Adjointe aux finances a présenté le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame Nathalie ROUSSEAU, Maire, en voici la synthèse :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	REPORT DES RESULTATS 2016
FONCTIONNEMENT	625 788.67 €	1 033 046,10 €	407 257.43 €	316 692.66 €
INVESTISSEMENT	476 575.65 €	703 587.94 €	227 012.29 €	1 033 913,73 €
TOTAL	1 102 364,32 €	1 736 634,04 €	634 269.72 €	

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Vote des trois taxes

Ces trois taxes sont les taxes directes locales dont le produit est versé au budget communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas majorer le taux des taxes pour l'année 2018.

Les taux seront les suivants :

Taxe d'habitation :	7,52 %
Foncier bâti :	9,42 %
Foncier non bâti :	50,51 %

À l'unanimité

Rifseep

Après avis du Comité Technique en date du 16 février 2018 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du **régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel** RIFSEEP aux agents territoriaux ;

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (obligatoire)
 - le complément indemnitaire annuel versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (optionnel)
- Pour : 9 – Abtentions : 3

Budget Primitif 2018

Ce budget a été préparé par la commission des finances.

Fonctionnement 2018

Les principaux postes de dépenses sont :

- Total réel de fonctionnement : Charges à caractère général (fournitures d'entretien, combustibles, assurances, transports, manifestations, Charges de personnel et frais assimilés : personnel titulaire et non titulaire, jeunes embauchés pour travaux d'été), autres charges de gestion courante : (subventions associations, indemnités des élus, CCAS...), FPIC : 626 925 euros
- Total dépenses d'ordre de fonctionnement (Virement à la section d'investissement 2017, amortissement subvention aux particuliers) / 1 018 225.09 euros.

Les principaux postes de recettes sont :

- les contributions directes (produit des trois taxes), la dotation communautaire, les différentes participations de l'État, Revenus location appartements et salle : 921 200 euros
- Report de l'année 2017 : 723 950.09 euros.

Le montant des dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 645 150.09 euros.

Investissement 2017

**La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de :
2 899 933.22 euros**

Nos plus grosses dépenses :

- . Assainissement des eaux pluviales de la Rue de Fèves (travaux terminés, à payer : 256 116.22 euros)
 - . Salle Polyvalente A.B. – Suite à l'octroi de nos subventions (265 496.80 euros), nous avons décidé de rénover entièrement la salle polyvalente. A ce jour le coût restant à la charge de la commune serait de 416 884.24 euros pour la rénovation complète.
- Suite à ces travaux, il s'avère que l'atelier technique qui se trouvait en sous-sol de la salle est obsolète de par les nouvelles normes de sécurité, nous devons parer à ces nouvelles données et en faire une de nos priorités.
- Nous réaliserons donc un atelier municipal sur l'aire de stockage d'environ 150 m², l'étude est en cours et les travaux débuteront en octobre.
- . Projet Aménagement Maison Duval, commencement des études de faisabilité en cours
 - . Achat de terrain à EPFL sur le ban de Norroy (environ 34 hectares), budgétisé à hauteur de 200 000 euros + 70 000.00 € de réaménagement de terrain..
- Les escaliers de l'église, le muret de l'ancien cimetière, le mur de l'école et divers travaux de remise en état sont également budgétisés en cours ou réalisés fin 1^{er} semestre.
- . Le City stade a besoin d'être remis en état
 - . Nous allons également aménager le terrain en dessous du City stade
- 1 vote contre

Subventions aux Associations

Les propositions ont été étudiées par la commission finance après entrevue des associations Noveroises ou dossiers déposés en mairie avant la commission.

L'association « l'Eglise de Norroy-Plesnois d'hier à aujourd'hui » ainsi que l'association De feuilles en Fleurs ne demande aucune subvention pour son fonctionnement.

L'ASD reçoit une subvention de 8 800 euros pour l'ensemble de leurs activités et manifestations et 2 400 euros pour le centre aéré sur le thème du cirque.

Pour toutes les associations du village : le prêt gracieux de la salle A. Bourson et de la salle du Fournil pour leurs activités et réunions, le prêt de matériel, l'aide logistique par notre Service Technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

ASSOCIATIONS	Année 2017	Proposition ANNEE 2018
Association Sport et Détente	6 300 + 2 500 soit 8 800	8 800 + ponctuel cirque : 2 400
Amicale des sapeurs-pompiers	650,00 € 260,00 €	650,00 €
Association Les Coteaux	2 115,00 €	2 115,00 €
DFEF		Pas de demande
ENPHA	Atelier	Pas de demande
Union Nationale des Combattants	200,00 € 340,00 €	200,00 €
Souvenir Français	200,00 €	200,00 €
la Pédiatrie Enchantée	270,00 €	270,00 €
Prévention routière	270,00 €	270,00 €
USEP Metz Nord	249,90 €	210,00 €
Croix rouge	270,00 €	270,00 €
AFAD	270,00 €	270,00 €
Restaurant du Cœur	270,00 €	270,00 €
une Rose, un Espoir	300,00 €	300,00 €
AFM Téléthon	270,00 €	270,00 €
Donneurs de sang		100,00 €
le Pré au Cœur (maison de retraite)	360,00 €	360,00 €
AFSEP	270,00 €	270,00 €
	15 664,90 €	17 125,00 €

1 vote contre

Travaux d'été pour nos jeunes

Traditionnellement la commune embauche les jeunes âgés de 16 ans au 1er juillet.

Madame le Maire propose de reconduire cette tradition. Cela représente le premier contact des jeunes Noverois avec le monde du travail.

Madame le Maire propose de voter un crédit de 350 heures.

Accord à l'unanimité.

Dotation scolaire

Madame le Maire propose d'inscrire au budget 2017, la dotation scolaire, répartie de façon suivante :

École élémentaire : 44 euros par élève

École maternelle : 44 euros par élève

Par classe (2 élémentaires et 1 maternelle) : 265 euros X 3

Accord à l'unanimité

Subventions aux particuliers pour les travaux d'économie d'énergie

Une demande de subvention de travaux d'économie d'énergie nous est parvenue. Celle-ci doit être approuvée par le Conseil et l'a été à l'unanimité.

Pour information, en 2017 : 12 demandes de subventions ont été accordées par le conseil municipal, soit 7 800 euros de subventions distribuées.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Mme le Maire et Mme Klein Belluco ont rencontré à deux reprises le représentant de la SAFER au sujet de notre volonté de rachat à l'EPFL, de 15 ha le long de la route de Bellevue pour notre projet de biodiversité et de liaison douce. La SAFER et nous-mêmes recherchons une solution constructive pour les deux parties. De son côté l'EPFL peut attendre que notre municipalité engage l'achat des terrains du Bois de Forêt, ce qui ne nous place pas dans l'urgence.

Extinction nocturne partielle de l'éclairage public et économie. Ce choix d'extinction dans une perspective écologique et économique s'avère positif même si nous n'avons eu que six mois d'extinction en 2017 et non pas une année complète. Notre facture pour l'éclairage des rues a diminué de 2 861 euros entre 2016 et 2017.

Rappel : la distribution de nos différentes publications à Bellevue se passe très bien actuellement et enfin toute la population dispose des mêmes informations municipales.

Mme Klein Belluco adjointe aux finances informe que notre location de chasse est la moins chère de tout le secteur et n'a pas été revalorisée depuis très longtemps. Cette affirmation étant contestée, les chiffres seront précisés au prochain conseil municipal.

Après vérification auprès de notre trésorerie, Norroy est effectivement largement en dessous des coûts de location de toutes les autres communes, avec un coût de 6,89 euros l'ha. A titre d'exemple, deux communes voisines sont respectivement à 13,36 euros l'ha et 24,05 euros l'ha.

Rappel des manifestations prévues concernant l'environnement naturel : sortie LPO sur le secteur de l'Écoparc le dimanche 15 avril matin.

Fête de la Nature à Norroy le Veneur – 3^{ème} édition - Thème national : « Voir l'invisible »

Du mardi 22 mai au samedi 26 mai 2018. Organisée par la municipalité de Norroy le Veneur en collaboration avec l'association « De Feuilles en Fleurs » et la LPO. Détail des manifestations sur site internet ainsi que dans le flyer d'information qui sera diffusé avec le bulletin trimestriel.

Bac de collecte de tontes de gazon

Dans le cadre des services de proximité qui vous sont offerts par la municipalité, les bacs de collecte de tontes de gazon sont à nouveau disponibles. Seuls les déchets de tonte doivent y être déposés. Les bacs sont situés à Bellevue, Aumont, rue de la Côte, Snorroy, rue de Plesnois, parking du Fournil.

Siegvo - réunions du 21 février et 4 avril 2018

Les principaux points abordés sont les suivants :

1) Transformation du Siegvo en syndicat mixte

Metz Métropole et les communautés de communes des Rives de Moselle et du Pays Orne Moselle ont pris la compétence eau au 1er janvier 2018. L'alinéa IV bis de l'article L5217-7 du CGCT concernant les métropoles et l'alinéa II de l'article L5214-21 du CGCT pour les communautés de communes, prévoient que lorsqu'un syndicat exerçant une compétence en matière d'eau regroupe des communes appartenant à 3 EPCI à fiscalité propre au moins à la date du transfert de cette compétence, les EPCI concernés sont substitués aux communes concernées au sein de ce syndicat. Du fait de ces dispositions réglementaires, Metz Métropole, la communauté de communes Pays Orne Moselle et la communauté de communes Rives de Moselle sont substitués à leurs communes au sein du SIEGVO. Il résulte de cette substitution que le SIEGVO est devenu un syndicat mixte. Cette transformation en syndicat mixte a été actée par le Décret n° 2017-DCL/1-033 en date du 20 octobre 2017. Les membres du SIEGVO, syndicat mixte, sont à compter du 1er janvier 2018 :

- METZ METROPOLE, pour les communes d'Amanvillers, Ars sur Moselle, Gravelotte, Jussy, Lessy, Lorry lès Metz, Saint Privat la Montagne, Sainte Ruffine, Saulny, Vaux et Vernéville.

- LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS ORNE MOSELLE, pour les communes d'Amnéville, Bronvaux, Clouange, Marange-Silvange, Montois la Montagne, Pierrevillers, Rombas, Roncourt, Rosselange, Sainte Marie aux Chênes et Vitry sur Orne.

- LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE, pour les communes de Fèves, Gandrange, Mondelange, Norroy le Veneur, Plesnois, Richemont, Semécourt et Talange.

- Les communes d'Ancy-Dornot, Mars la tour, Puxieux, Rezonville, Tronville et Vionville.

Les 3 EPCI ont donc désigné leurs délégués (2 par commune) et, à notre demande, les délégués désignés par les communes sont restés en poste.

2) Préparation du budget 2018, compte administratif et compte de gestion 2017, convention de contrôle et d'entretien des points eau incendie (PEI), subventions aux associations.

Le compte-rendu détaillé de ces réunions est disponible en mairie.

Journées portes-ouvertes de la mairie

Madame le Maire et son équipe vous invitent aux journées portes ouvertes de la mairie le samedi 2 juin de 15 h 00 à 18 h 00 dans le cadre de l'inauguration suite aux travaux de rénovation réalisées en 2017. Vous aurez l'occasion de visiter les différentes pièces, d'échanger avec vos élus sur les projets actuels, futurs et sur votre quotidien, de voir une exposition photo sur ces travaux et de partager le verre de l'amitié.

Fête du Sport

La fête du sport aura lieu dans notre village le week-end du 22 au 23 septembre 2018. Si vous souhaitez organiser une activité sportive dans le cadre de cette manifestation, merci de contacter la mairie par mail ou téléphone en précisant vos nom, prénom, téléphone et adresse mail.

Don du sang

Les prochaines collectes de don du sang auront lieu les lundis 7 mai, 2 juillet, 6 août, 3 septembre, 1er octobre, 3 décembre à la salle des fêtes de Maizières-lès-Metz de 15 h 00 à 19 h 00.

Bus des Aînés

Voici les prochaines dates du bus des Aînés : vendredis 4 et 18 mai 2018, vendredis 1er et 15 juin 2018. À partir de 13h20 à Fèves et 13h30 à Norroy le Veneur aux arrêts suivants : Fontaine Aumont, rue de Fèves, Snorroy, Fontaine de Larue, Centre village, Fontaine Charrau

Inscriptions école maternelle pour l'année scolaire 2018/2019

Les inscriptions administratives des enfants qui entreront en petite section de maternelle (nés en 2015) auront lieu à l'école maternelle de Norroy – le – Veneur le mardi 5 juin 2018 ainsi que le mardi 12 juin 2018 de 16h15 à 17h30.

Au préalable, il suffit de se rendre en Mairie aux jours et heures de permanence muni des documents suivants :

- Carnet de santé (original) + copie des pages des vaccinations.
- Livret de famille (original + copie intégrale)
- Justificatif de domicile (facture de moins de trois mois) : original + copie
- Pour les parents séparés/divorcés : jugement attribuant la garde de l'enfant.

Un bulletin d'inscription vous sera délivré. Il devra être remis impérativement à la directrice de l'école maternelle lors des inscriptions. Il faudra également rapporter la copie des pages des vaccinations du carnet de santé ainsi que la copie du jugement attribuant la garde de l'enfant pour les parents séparés/divorcés.

ADIL

La Communauté de Communes Rives de Moselle adhère à l'ADIL afin d'apporter aux citoyens de notre commune, des informations complètes et objectives pour vous aider dans votre parcours résidentiel. Il s'agit notamment de leur permettre de faire un choix éclairé dans leur prise de décision. Accessible à tous les Mosellans, l'ADIL 57 est un outil d'information à votre disposition, pour répondre aux questions de nature juridique, fiscale, financière et technique en matière de logement. Gratuit et ouvert à tous, les informations et conseils délivrés par l'ADIL sont neutres, objectifs et personnalisés.

Au service du public, proche des habitants, l'ADIL répond concrètement aux questions juridiques, fiscales et financières pour louer, acheter, construire, améliorer son logement : contrats, assurances, financements d'une accession ou d'une rénovation, rapports locatifs et dispositifs d'accès aux droits, gestion de la copropriété, fiscalité de l'immobilier, urbanisme...

Rencontrez un Conseiller Juriste et Financier, à Metz au 8 rue Gambetta avec ou sans rendez-vous et par téléphone au 03 87 50 02 60 et consultez notre site internet www.adil57.org

**Travaux d'été des jeunes de 16 ans au 1^{er} juillet 2018,
venez-vous inscrire en mairie jusqu'au 7 juin 2018**

L'ASD vous propose :

- Un couarail au fournil, exceptionnellement un samedi, le 12 mai à 20h30.

Cette soirée vous fera découvrir l'univers musical indien de MOODS, duo né de la rencontre de 2 musiciens français à Calcutta.

Un chapeau circule pour remercier les artistes.

- Les 9 et 10 juin, FESTIVAL couarail, place du fournil, avec ses spectacles d'art de rue et la convivialité de sa restauration.

Le coupon d'accès gracieux aux spectacles sera remis à chaque Noverois dans sa boîte aux lettres. D'avance merci à tous ceux qui aident à l'installation ou qui préparent un gâteau fait maison. Nouveaux bénévoles ... merci de contacter Francine au 06 02 08 04 63.

Fête de la musique - Faites de la musique



Vous savez chanter, jouer d'un instrument de musique ? Seul ou à plusieurs, jeunes ou moins jeunes, le temps d'une chanson ou un peu plus longtemps, quel que soit le style musical, venez participer à la Fête de la musique le samedi 16 juin 2018 à Norroy le Veneur. La municipalité de Norroy le Veneur vous offre la possibilité de vous exprimer et de faire partager vos talents. Pour cela, complétez le coupon ci-dessous, déposez le en mairie, ou communiquez les informations par mail (mairie.norroy.le.veneur@wibox.fr) ou par téléphone (03 87 51 34 30). Merci de votre participation.

Coupon réponse (date limite de réponse le vendredi 25 mai 2018)

Nom :

Prénom :

Tél :

mail :

Je souhaite chanter et/ou jouer de la musique (préciser l'activité que vous proposez) :

